



# Commission de surveillance des opérations électorales

## PROCES VERBAL

### ORDRE DU JOUR :

- 1 – Point réglementation
- 2 – Validation procédure de l'appel à candidature
- 3 – Questions diverses

LE 28/03/2024 à Raismes



### **Membres présents :**

François BEDELE, Christian CARTIGNY, Luc BONTEMPS, Laurent FONTENIER

### **Membres excusés :**

Paul SAGNIEZ

### **Participe à la commission :**

Aurélien LECOCC (DAF)

## **1 – Point sur la réglementation**

La commission fait le point sur les principales règles qui régiront la procédure électorale du District Escaut pour cette année 2024.

L'élection se tiendra lors de l'assemblée générale du samedi 22 juin 2024 à Wallers, sous la forme d'un scrutin proportionnel de liste.

La commission échange sur les conditions d'éligibilité générales et particulières. Un rappel sera effectué lors de la publication de l'appel à candidature.

S'agissant d'un scrutin de liste, une seule candidature doit être transmise reprenant l'ensemble des éléments de chaque membre de la liste.

## **2 – Validation de la procédure d'appel à candidature**

Les candidatures pouvant arriver au moins deux mois avant la date de l'assemblée et jusqu'au trentième jour qui précède l'élection, soit le 23 mai 2024, la commission décide de mettre en place un appel à candidature sur le site du District du 15 avril 2024 au 23 mai 2024 inclus.

L'examen des candidatures sera effectué par la commission le mardi 28 mai 2024.

L'appel à candidature reprendra l'ensemble des pièces à fournir par les candidats et précisera certaines attentes vis-à-vis des statuts du District.

## **3 – Questions diverses**

La commission s'interroge sur la nouvelle procédure de transmission des candidatures par mail, demandée par la Fédération Française de Football. La commission souhaite que la procédure de transmission et de réception des pièces soit sécurisée de manière à ne laisser aucun doute et n'occasionner aucun litige.

Après échange avec le service juridique de la Fédération, et validation de sa part, la commission décide que pour l'élection de district du 22 juin 2024, les candidatures soient transmises par courrier recommandé avec accusé de réception, comme prévu dans nos statuts actuels.

Fin de la réunion : 20h20.

La commission de surveillance des opérations électorales

